



Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur

du 8 décembre 2010

à SCHERWILLER

Le Comité Directeur a été convoqué en séance ordinaire le 30 novembre 2010 et publication en a été faite à la porte du siège et par insertion dans la presse régionale.

La séance se tient dans la salle de réunion du SMICTOM à Scherwiller (67).

A 18 heures 35, le Président Monsieur Jean-Pierre PIELA, fait procéder à l'appel nominatif des délégués.

NOM	Titre	Présence	Procuration		Voix	
			à	Nbre	Présentes	Présentes et représentées
ALDER-OU MEDJKANE Michel	Délégué	0	HAUSWALD René	1	0	1
ANDRES Claude	Délégué	0			0	0
BAEUMLER Pierre	Délégué	0			0	0
BLANCKAERT Georges	Délégué	0			0	0
BRUNSCHWILLER Claude	Délégué	1			1	1
BRUDER Eric	Délégué	0			0	0
DEMANGE René	Délégué	0	KLETHI Eric	1	0	1
GUTH Alexandre	Délégué	1			1	1
HAEFFELI Jean-Marie	Délégué	1			1	1
HAUSWALD René	Délégué	1			1	1
HEINRICH Benoît	Délégué	1			1	1
HELFTER Jacques	Délégué	1			1	1
HILBERT Jean-Claude	Délégué	1			1	1
HUCHELMANN Jean-Daniel	Délégué	0			0	0
HUMLER Xavier	Délégué	0	KOCHER Michel	1	0	1
IMBS Jean-Paul	Délégué	1			1	1
JESER Philippe	Délégué	1			1	1
KLETHI Eric	Délégué	1			1	1
KOCHER Michel	Délégué	1			1	1
KRETZ André	Délégué	1			1	1
KUBLER Maurice	Délégué	1			1	1
LEGOLD Richard	Délégué	0			0	0
LEININGER Gilbert	Délégué	0			0	0
MERTZ Francis	Délégué	1			1	1
OTTENWAE LDER Christian	Délégué	1			1	1
PIELA Jean-Pierre	Délégué	1			1	1
ROESZ Servais	Délégué	0	KRETZ André	1	0	1
ROMY Stéphane	Délégué	1			1	1
ROTH Marc-Daniel	Délégué	1			1	1
ROYER Jean-François	Délégué	1			1	1
SAETTEL Christophe	Délégué	1			1	1
SCHENCK Gérard	Délégué	1			1	1
SCHEPPLER Christiane	Déléguée	1			1	1
SOHLER Jean-Marie	Délégué	1			1	1
TOTAL				4	23	27

Membres	34
Quorum	18
Membres présents	23

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se dérouler.

M. Jean-Pierre PIELA, Président, salue les membres du Comité Directeur, les services du SMICTOM et la presse et entame les points à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Comité Directeur du 3 novembre 2010

Le procès verbal de la réunion du Comité Directeur du 3 novembre 2010 qui a été préalablement adressé à l'ensemble des délégués, est approuvé en l'état à l'unanimité.

2. Approbation du Budget primitif 2011 et des tarifs de la redevance incitative 2011

M. PIELA explique que le budget présenté ce soir s'inscrit dans le projet d'entreprise DEFI 2015. Les investissements ont été calés dans une progression budgétaire. Il s'agit, pour le SMICTOM, d'un changement de cap dans la manière de travailler, issu des séminaires cadres-élus. Les Vice-présidents et les responsables des services ont affiné le plan d'action et défini les crédits correspondants.

M. PIELA souligne la différence avec les budgets communaux : le SMICTOM n'a pas encore intégré le Compte Administratif. Par conséquent, une ligne de trésorerie a été inscrite au BP, mais elle ne sera pas réalisée, si cela ne s'avère pas nécessaire. Par ailleurs, la lecture du document présenté doit s'opérer de BP à BP, sans intégration des décisions modificatives intervenues au courant de l'année 2010.

M. HELFTER, Vice-Président chargé des Finances, présente le projet de budget 2010.

Un cahier intitulé "Budget Primitif 2011" qui apporte tous les éléments techniques et financiers concernant le BP 2011 a été envoyé aux délégués avec l'invitation.

Préambule

Le budget primitif de l'exercice 2011 a été élaboré en intégrant les nouvelles contraintes fixées par le Comité-Directeur en séance du débat d'orientation budgétaire du 3 novembre 2011, à savoir la limitation de l'augmentation du prix des bacs à 1,6% correspondant à l'augmentation du coût de la vie.

Conformément aux décisions prises en 2009 par leur conseil communautaire, les 9 Communautés de Communes constituant le SMICTOM ont décidé de solliciter l'application du régime dérogatoire prévu dans le cadre de l'article L 2333-76 du CGCT. En conséquence chacune d'elle devra approuver les tarifs fixés par le SMICTOM D'ALSACE CENTRALE ;

L'impact sur le budget primitif du SMICTOM se concrétise de la façon suivante :

Le budget de fonctionnement et d'investissement du SMICTOM pour l'année 2011 est en augmentation de 5,19%.

1 - Les charges liées à la mise en œuvre de la redevance, auparavant prises en charge par les 9 Communautés de Communes et répercutées dans leurs tarifs, se décomposent comme suit :

Charges des CDC et de la Redevance	1 102 583,00
Facturation et gestion clientèle (moyens humains, routage, impression,...)	623 583,00 €
Prise en charge des admissions en non valeur	120 000,00 €
Prise en charge du personnel des 9 CDC	159 000,00 €
Provision risque glissement vers un bac plus petit	200 000,00 €

2 - L'impact des mesures réglementaires imposées par l'ETAT n'est pas négligeable puisque leur montant s'élève à 635 100,00 € et se décompose comme suit :

REGLEMENTAIRE	635 100,00 €
Analyse obligatoires	67 800,00 €
Taxe Générale sur les Activités Polluantes	340 000,00 €
Provision de post exploitation du CSDND	200 000,00 €
Impôts	400,00 €
Taxe véhicules	15 000,00 €
Versement transport	10 000,00 €
Taxe installation classée	2 200,00 €

2.1. Le Budget Primitif 2011 : Sections de fonctionnement et d'investissement :

A. La section d'investissement de l'année 2011 :

Les dépenses d'investissement augmentent de 24 % par rapport au BP 2010.

<u>Investissements :</u>	<u>Montants :</u>
DEPENSES :	3 840 650,00 euros
<u>CSDND (opération 17) :</u>	<u>180 000,00 euros</u>
Dont remplacement du bâtiment	170 000,00 euros
Dont petits équipements	10 600,00 euros
<u>ADMINISTRATION (opération 19) :</u>	<u>30 700,00 euros</u>
Dont développements ERP STYX	22 700,00 euros
Dont développements informatiques (sites internet,...)	8 000,00 euros
<u>CENTRE DE TRI (opération 40) :</u>	<u>117 300,00 euros</u>
Dont Etude d'optimisation	100 000,00 euros
Dont matériels et mobiliers	9 300,00 euros
Dont réparation mur	8 000,00 euros
<u>COMPOSTAGE (opération 41) :</u>	<u>1 460 000,00 euros</u>
Dont travaux notamment de mise aux normes	1 280 000,00 euros
Dont Etude (odeurs, caractérisation, impact et schéma territorial)	175 000,00 euros
Dont petit matériel de prévention	5 000,00 euros
<u>COLLECTE (opération 43) :</u>	<u>211 000,00 euros</u>
Dont bacs et bornes apport volontaire	178 000,00 euros
Dont terminaux mobiles et développement logiciel	33 000,00 euros
<u>Remboursement du capital des emprunts (ENIO)</u>	<u>1 841 050,00 euros</u>
RECETTES :	3 840 650,00 euros
Amortissements	1 141 150,00 euros
FCTVA	800 000,00 euros
Emprunt	1 229 056,00 euros
Subvention	319 000,00 euros
Autofinancement	61 444,00 euros

B. La section de fonctionnement de l'année 2011 :

L'équilibre budgétaire :

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 1,39 % par rapport au Budget Primitif 2010.

Les recettes de fonctionnement sont constituées :

- De la contribution des Communautés de Communes qui diminue de 0,19% en raison d'une augmentation des tarifs de la redevance limitée à 1,60% par rapport à 2010.
- des ventes des matières premières secondaires (augmentation des prix des matières et du volume trié) et des dotations de soutien (Eco-emballages et autres organismes).

Les dépenses de fonctionnement :

- Les charges à caractère général du CHAPITRE 11 (frais de traitement et de maintenance) diminuent de 6,70% notamment du fait des baisses des coûts de traitement (moins de volumes à traiter ex. Incinération)
- Les charges de personnel (CH 12) augmentent de 4,36 % en raison du glissement indiciaire des agents, de l'augmentation des coûts de l'intérim et du renforcement de certains services (ex gestion clientèle, déchèteries,...)
- Les charges financières (CH 66) augmentent de 16,94% en raison des charges des nouveaux emprunts et malgré les renégociations des emprunts existants
- Les dotations aux amortissements (CH 42 - Opérations d'ordre entre sections) et la provision de post-exploitation du CSDND (CH 68) augmentent conjointement de 19,13 % en raison de l'intégration des nouveaux investissements. Cette dépense représente l'autofinancement de la section d'investissement.
- Les autres charges de gestion courante (CH 65) diminuent de 24,72% en raison de l'arrêt des subventions au compostage individuel.
- Le virement à la section d'investissement a été doté en 2011 de 61 444,00 euros pour participer à l'autofinancement.
- Les dépenses imprévues n'ont pas été dotées en 2011 mais une somme équivalente de 200 000,00 euros a été placée au chapitre 65 en vue de l'annulation de titres issus des modifications de volumes des bacs.

Les recettes de fonctionnement :

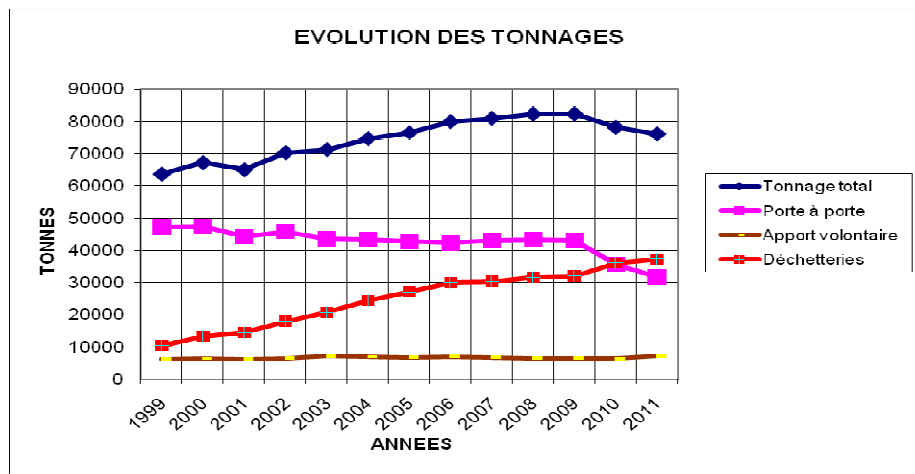
- Les ventes de matières augmentent de 58,79%% en raison de la reprise des cours des papiers et ferrailles ainsi que de l'augmentation des tonnages triés.
- Les dotations (CH 74) augmentent de 12,01 % en raison d'une variation du soutien d'ECO EMBALLAGE directement en lien avec l'amélioration du taux de recyclage du centre de tri.
- Les autres produits (CH75) restent inchangés (subvention de l'ADEME pour le programme local de prévention).
- Le chapitre 13 : Atténuation de charges reste similaire.
- L'augmentation des tarifs des bacs a été fixée à 1,60% soit l'évolution de l'inflation. Cependant la contribution moyenne des Communautés de Communes diminue de 0,19% compte tenu de la diminution du volume des bacs.

2.2. L'analyse technique et financière des activités de collecte et de traitement du SMICTOM

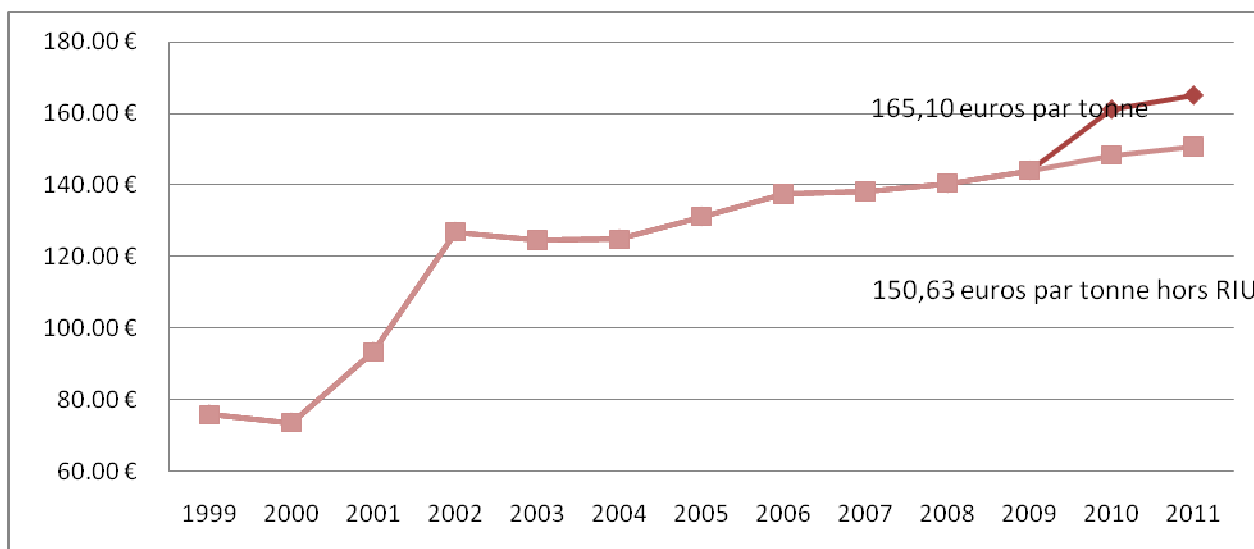
A. Evolution des Tonnages collectés et traités :

L'évolution projetée des tonnages à traiter par le SMICTOM en 2011 est en diminution de 2,57%. Cette situation s'explique d'une part par la mise en application des nouveaux bacs gris et jaunes et d'autre part par la situation de crise économique qui provoque une baisse de la consommation des ménages.

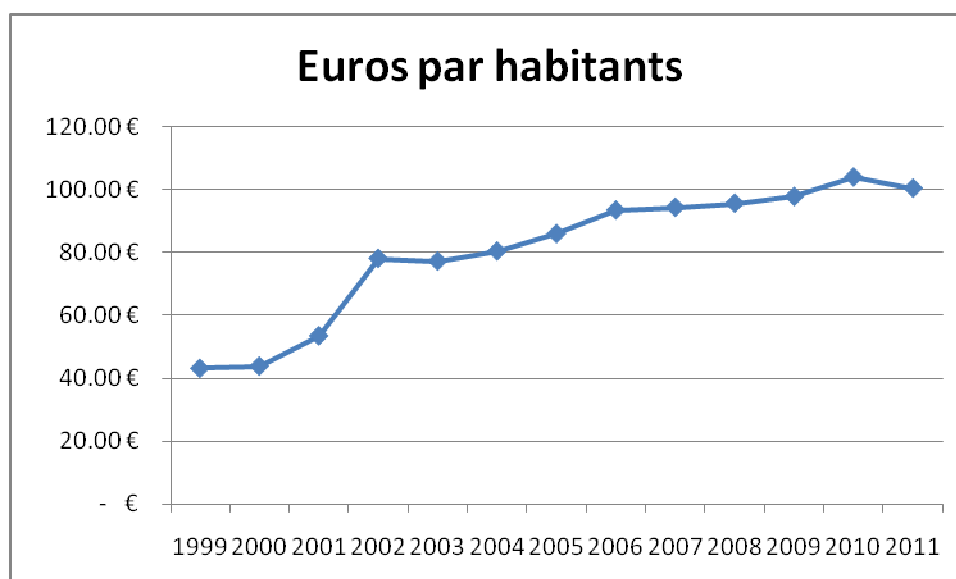
C'est néanmoins l'objectif du SMICTOM que de faire diminuer les tonnages d'ordures ménagères collectées dans une stratégie de maîtrise des coûts.



B. Evolution des Coûts :

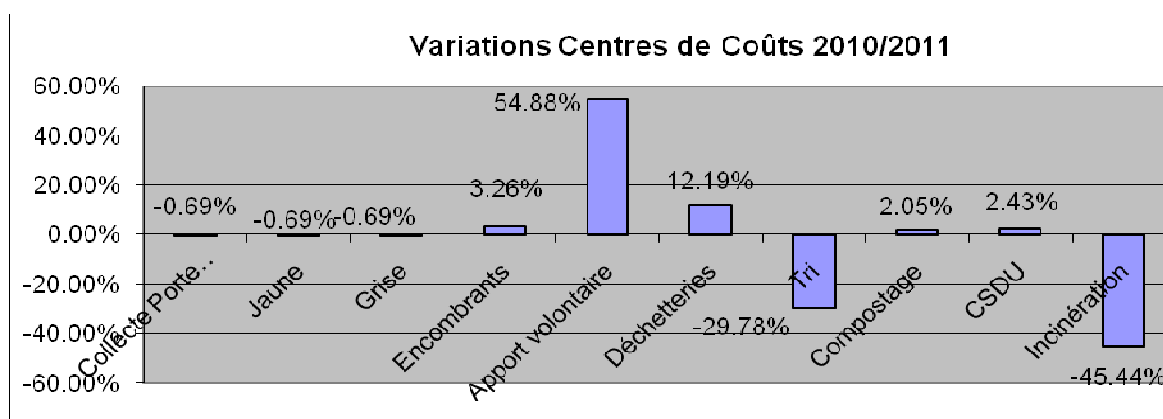


La courbe présentée sur ce graphique indique le coût par tonnes collectées et traitées.

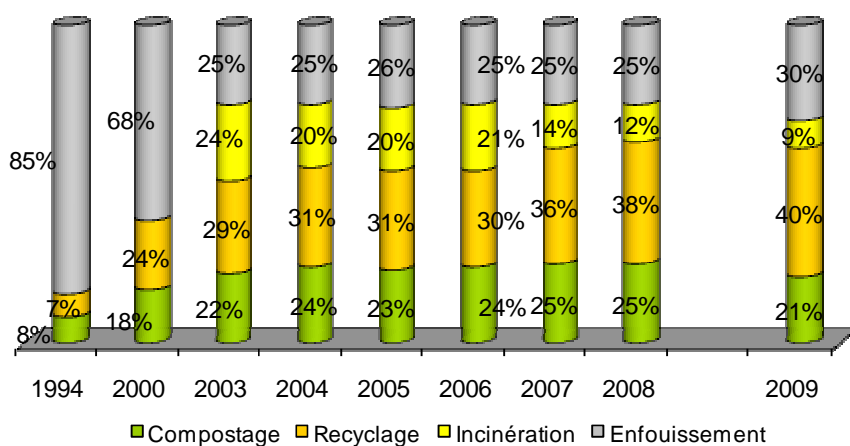


C. Le Budget Primitif 2010 présenté par CENTRES DE COÛTS :

A la tonne						
2011	Tonnage	Coût brut	Charges ind.	Coût brut total	Atténuations	Coût net
Collecte Porte à porte	31700	135.29 €	23.27 €	158.56 €	1.55 €	157.01 €
Bac jaune	7000	245.08 €	42.15 €	287.22 €	2.81 €	284.41 €
Bac gris	24650	104.39 €	17.95 €	122.35 €	1.20 €	121.15 €
Encombrants	50	560.00 €	23.27 €	583.27 €	- €	583.27 €
Apport volontaire	7107	54.13 €	23.27 €	77.40 €	22.30 €	55.10 €
Déchetteries	37236	64.81 €	23.27 €	88.08 €	12.80 €	75.28 €
Tri	6246	351.41 €	23.27 €	374.68 €	320.68 €	54.00 €
Compostage	35410	40.82 €	23.27 €	64.09 €	6.34 €	57.75 €
CSDU	19556	55.54 €	23.27 €	78.81 €	0.61 €	78.20 €
Incinération	4700	75.96 €	23.27 €	99.23 €	5.11 €	94.12 €
SMICTOM	76043	160.41 €	43.45 €	203.86 €	38.76 €	165.10 €



Le tableau de variation des centres de coûts est présenté dans le cahier technique « BP 2011 »



Les objectifs 2011 conservent les mêmes orientations que celles de 2010 :

RECYCLAGE MATIERES :	63 %
COMPOSTAGE :	25 %
RECYCLAGE :	38 %
VALORISATION :	75 %
COMPOSTAGE :	25 %
RECYCLAGE :	38 %
VALORISATION ENERGETIQUE :	12 %

2.3. Le Budget Primitif de l'exercice 2011 présenté en charges et en recettes par nature

M. MERTZ demande si le compte 64131 concerne la rémunération des intérimaires.

M. GALMICHE précise qu'il s'agit des non-titulaires (agent en CDD). Pour les intérimaires, il s'agit du compte 6218.

M. ROMY souligne trois points positifs :

- L'augmentation et l'amélioration de l'épargne
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement à 1,39%
- L'augmentation des tarifs de 1,6% limitée à l'inflation

Mais il constate que les charges de personnel évoluent de manière importante. Dans l'état du personnel, on trouve une centaine de postes vacants, ainsi qu'un poste de collaborateur de cabinet.

M. PIELA explique l'augmentation des charges de personnel par le recrutement d'agents en CDD au niveau du service « Gestion Clientèle » dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance incitative. Ces agents ont pour mission d'assurer le standard téléphonique, le traitement des réclamations et les enquêtes de terrain. M. PIELA ajoute que 2011 sera encore une année difficile du fait de la mise en place des badges dans les déchèteries. L'année 2012, plus paisible, devrait permettre de stabiliser les effectifs et de dimensionner les services à leur juste nécessité.

M. PATRIS donne des explications quant aux nombreux postes non pourvus : une simulation a été effectuée pour favoriser l'avancement des agents suite à des formations ou à des promotions suite à une mutation interne. Il n'y a pas de risque d'abus car la gestion du personnel s'opère de manière très fine et que toute décision nécessite l'accord du Président et des Vice-Présidents. Concernant le poste de collaborateur de cabinet, il a été créé pour un agent qui a un niveau de formation élevé et qui était bloqué dans l'évolution de sa carrière.

M. KUBLER demande si les changements de bacs se font également dans le sens d'une augmentation de volume.

M. PIELA répond par l'affirmative, mais que ces cas sont peu nombreux par rapport aux demandes de diminution de volume.

M. KUBLER remarque qu'il n'y a pas de crédits prévus au BP 2011 pour les travaux de réhabilitation de la décharge du Val de Villé.

M. HELFTER répond que les crédits étaient inscrits au BP 2010 et qu'ils feront l'objet de « reste à réaliser ». Les sommes apparaîtront au Budget Supplémentaire.

M. PIELA soumet l'approbation du budget primitif 2011 au vote.

Sur proposition de la commission des finances et après délibération, le Comité Directeur,

Approuve le budget primitif de l'exercice 2011 tel que présenté, par chapitre et par opération en section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :	15 659 500,00 €
RECETTES :	15 659 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :	3 840 650,00 €
RECETTES :	3 840 650,00 €

Fixe comme suit la contribution des Communautés de Communes à compter du 1^{er} janvier 2011 selon la fréquence et la nature du service réalisé dans chaque commune

Volume du bac (en litres)	60	80	120	180	240	340	770
Tarif Circuit	169.67 €	199.14 €	257.05 €	345.44 €	433.83 €	580.14 €	1 211.07 €
Tarif Ecart	150.37 €	172.72 €	218.44 €	286.51 €	355.60 €	469.39 €	960.12 €

Fixe comme suit les autres tarifs pour mise en application à compter du 1er janvier 2010 :

TARIFS 2011 (hors Redevance Incitative Unique)	
Autres contributions	
Enfouissement des D.I.B. (avec un coefficient de foisonnement de 30% lorsque la densité est inférieure à 0,31 - y compris TGAP), la tonne	171.00 €
Traitement de déchets résiduels, la tonne.	124.00 €
Traitement de déchets résiduels, m3.	19.00 €
Rachat de carte de badgeage et carte de contrôle déchetterie	8.00 €
Tarifs déchetteries	
Apport de D.I.B. (déchets verts) en déchetterie, le m3	8.00 €
Apport de D.I.B. (gravats) en déchetterie, le m3	33.00 €
Apport de D.I.B. (Ferrailles) en déchetterie, le m3	- €
Apport de D.I.B. (Papiers et cartons) en déchetterie, le m3	- €
Apport de D.I.B. (incinérables) en déchetterie, le m3	33.00 €
Apport de D.I.B. (BOIS) en déchetterie, le m3	12.00 €
Apport de D.I.B. (DECHETS ULTIMES) en déchetterie, le m3	33.00 €
Apport de D.I.B. (NEONS) en déchetterie, l'unité	1.00 €
Coût Main D'Œuvre déchetterie, l'heure	31.00 €
Prestations spéciales	
Coût prestation BOM avec équipage, l'heure	165.00 €
Coût prestation BOM sans équipage, l'heure	68.00 €
Coût prestation ampliroll avec équipage, l'heure	69.00 €
Coût prestation ampliroll sans équipage, l'heure	40.00 €
Location d'une benne type ampliroll, la journée	2.00 €
Livraison bacs, 1 à 8 bacs 2 roues ou 1 à 3 bacs 4 roues, une livraison	21.00 €
Collecte et traitement d'un bac jaune de 60 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	2.00 €
Collecte et traitement d'un bac jaune de 80 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	2.00 €
Collecte et traitement d'un bac jaune de 120 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	3.00 €
Collecte et traitement d'un bac jaune de 180 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	3.00 €
Collecte et traitement d'un bac jaune de 240 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	4.00 €
Collecte et traitement d'un bac jaune de 340 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	5.00 €
Collecte et traitement d'un bac gris de 60 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	4.00 €
Collecte et traitement d'un bac gris de 80 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	5.00 €
Collecte et traitement d'un bac gris de 120 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	6.00 €
Collecte et traitement d'un bac gris de 180 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	8.00 €
Collecte et traitement d'un bac gris de 240 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	10.00 €
Collecte et traitement d'un bac gris de 340 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	13.00 €
Collecte et traitement d'un bac gris de 750 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	26.00 €
Tarifs bornes aériennes d'apport volontaire	
Borne aérienne à trappes jaunes, l'unité livrée	1 071.00 €
Borne aérienne à trappes grises, l'unité livrée	1 124.00 €
Borne aérienne à trappes vertes, l'unité livrée	1 192.00 €

Tarifs des bacs de collecte avec puce	
bac de 60 litres normalisé	22.00 €
bac de 80 litres normalisé	22.00 €
bac de 120 litres normalisé	23.00 €
bac de 180 litres normalisé	32.00 €
bac de 240 litres normalisé	32.00 €
bac de 340 litres normalisé	48.00 €
bac de 770 litres normalisé	110.00 €
bac jaune de 340 litres operculé	71.00 €
Serrure pour bac operculé	21.00 €
Tarifs colonne enterrée (travaux non compris)	
Colonne enterrée jaune (recyclables)	4 712.00 €
Colonne enterrée gris (OMR)	4 886.00 €
Colonne enterrée verte (verre)	4 760.00 €

Approuve le plan d'effectif (état du personnel) joint au budget primitif 2011 selon l'état joint aux états budgétaires ;

Décide de l'application du régime indemnitaire et vote à cet effet un crédit total de 854 270,00 € aux articles correspondants, de même que la reconduction du régime d'astreinte ;

Décide l'attribution d'une subvention de 6.500 € à l'amicale du personnel du SMICTOM (article 65738), la prise en charge de la part autorisée de la cotisation à la Mutuelle de l'Est et vote un crédit total de 40 000 € (article 6455) ;

Décide de la prise en charge de la cotisation garantie obsèques et de la cotisation pour l'adhésion de l'ensemble de ces agents en activité au C.N.A.S. auprès du groupement d'action social pour un montant de 45 000 € (article 6474) ;

Décide la réalisation au cours de l'année 2011 des travaux d'équipement et des acquisitions figurant à la section d'investissement du budget.

Approuvé à l'unanimité.

M. PIELA remercie le Directeur et les services pour le travail réalisé dans le cadre de la réduction des coûts. Il exprime sa satisfaction sur l'adoption d'un budget calé sur l'augmentation du coût de la vie et qui s'adosse à une programmation budgétaire sur plusieurs années.

M. GUTH souhaiterait pouvoir comparer les tarifs d'une année sur l'autre afin de mieux visualiser l'évolution.

M. PIELA répond que l'année prochaine, les décisions modificatives de l'exercice en cours seront intégrées dans le document budgétaire.

M. KOCHER demande si les Communautés de Communes ont l'obligation de voter les tarifs avant le 31/12/2010.

M. PATRIS confirme cette obligation.

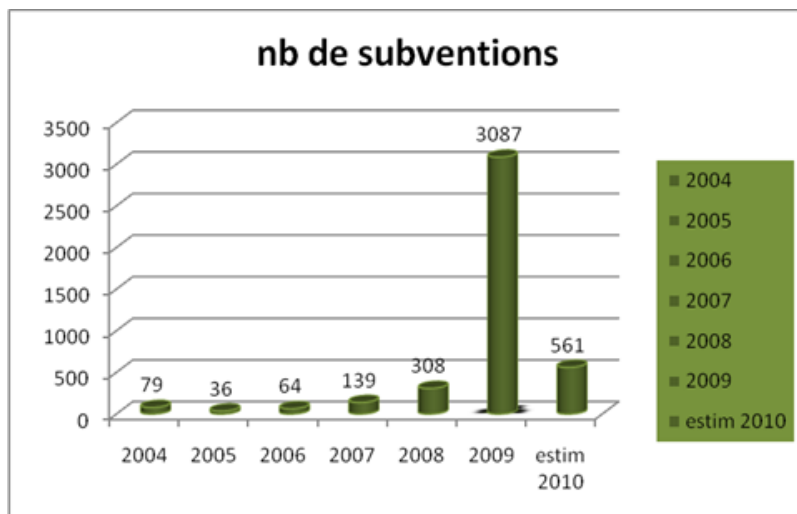
3. Suppression de la subvention attribuée pour l'achat d'un composteur

M. HAEFFELI, Vice-Président chargé du compostage, présente le projet de suppression de la subvention attribuée pour l'achat d'un composteur.

• CONTEXTE

Depuis 2004, le SMICTOM mène une campagne de sensibilisation au compostage domestique. Il accorde notamment des subventions pour l'achat de composteurs (et depuis 2009 pour les lombricomposteurs et l'achat de vers) - 1 composteur par foyer (RIB).

La mise en place de la nouvelle tarification a permis une envolée des demandes.



	2006	2007	2008	2009	2010	Total au 26/10/10
Montant versé	1 949,65 €	3 767,33 €	9 370,87 €	91 836,39 €	10 855,06 €	117 779,30 €
unité	66	131	316	3071	368	3 952
Montant moyen	29,54 €	28,76 €	29,65 €	29,90 €	29,50 €	29,80 €

Depuis début 2010, 60% des subventions sont accordées à des usagers qui compostent déjà (soit avec un composteur ou en tas).

A l'issue de la mise en place des nouveaux bacs de collecte et du compostage par ceux qui le souhaitent, les personnes qui souhaitent composter aujourd'hui peuvent bénéficier d'une dotation plus petite. Elles bénéficient ainsi déjà d'une compensation financière.

• ENJEUX

- Donner les moyens au SMICTOM d'accompagner durablement le geste de compostage
- S'assurer que les « nouveaux compostants » n'arrêtent pas dans l'année
- Montrer que le SMICTOM accompagne les usagers dans leur geste de compostage en insistant sur la formation (l'achat d'un outil spécifique n'est pas indispensable)

• ACTIONS A MENER

Il s'agit de communiquer largement de façon positive sur l'organisation d'ateliers pratiques de compostage pour aider les usagers à commencer et à poursuivre leur compostage de façon satisfaisante. En parallèle il faut annoncer l'arrêt des subventions pour le 01-01-2011 en l'expliquant.

• MOYENS A METTRE EN ŒUVRE

- ✓ Organisation d'ateliers pratiques sur le compostage une fois par saison
- ✓ Une communication adaptée (conférence de presse pendant la semaine de la réduction du 20 au 28 novembre 2010, article de presse, campagne radio pour annoncer des ateliers pratiques)

Pour lancer la démarche, les deux premiers ateliers portent sur :

- le compostage domestique le samedi 4 décembre à 10h par Eric Charton
- le lombricompostage (fourniture, fabrication et entretien d'un lombricomposteur avec vers) le samedi 11 décembre à 10h par Pascale Davide de l'association « la Maison du Compost ».

Le SMICTOM propose de fournir aux communes un article illustré pouvant être inséré dans leurs publications et de faire des articles dans la presse locale pour expliquer la démarche. Des ateliers pratiques seront organisés à partir du printemps 2011.

Le Comité Directeur,

Après en avoir délibéré,

Décide de supprimer la subvention attribuée pour l'achat d'un composteur à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Approuve les actions de sensibilisation proposées.

Approuvé à l'unanimité.

4. Divers / vœux

M. HELFTER, Vice-Président chargé des Finances, présente l'organisation du service clientèle - facturation.

En 2010, les résultats sont les suivants :

- 7 Communautés de Communes avec acompte et solde, 2 avec une facture annuelle
- 4 trains de facturation
- 62 541 factures
- 1 917 dégrèvements (3% en nombre)
- 16 311 paiements par TIP (26%)
- 3 767 demandes de prélèvement (6%)

En 2011, il est prévu :

- Toutes les Communautés de Communes avec acompte et solde
- 4 trains de facturation
- 82 200 factures
- 4 000 prélèvements

L'échéancier prévisionnel est le suivant :

	15-avr	15-juin	15-sept	15-nov
BARR		5700		5700
BENFELD	5300		5300	
BERNSTEIN	2200		2200	
MARCKOLSHEIM		3100		3100
RHIN		3500		3500
RIED		3100		3100
VAL D'ARGENT	3100		3100	
SELESTAT	10500		10500	
VILLE		4600		4600
	21100	20000	21100	20000

Les missions du service clientèle sont :

- Informer les usagers sur le service Ordures Ménagères
- Mettre à disposition le service OM auprès des Usagers : livraisons de bacs, changements de dotations, arrêts de service, maintenance du parc de contenants (bacs + bornes)
- Suivre les dispositifs techniques sur les grands comptes (professionnels, collectifs, collectivités)
- Veiller à une bonne qualité d'utilisation du service OM :
 - Promotion de la collecte sélective et de la réduction de la production de déchets
 - Contrôle qualité sur le terrain et actions correctives associées
- Mettre à jour la base de données clients et payeurs
- Traiter les réclamations

Traitement des demandes au 30/11/10 :

- Nombres d'appels reçus : 27 217 (84% de mise en relation)
- Nombre de demandes d'équipements reçues : 1008
- Nombre de demandes d'arrêt de service reçus : 1194
- Nombre de demandes de réajustement de bac reçues : 4097
- 90% des ces demandes sont actuellement traitées**
- Nombre de réclamations reçues : 3954 dont 77% traitées

Gestion de la qualité du tri et promotion de la réduction des déchets :

- Nombre de bacs jaunes refusés : 13 506
- Nombre de bacs gris refusés ou débordants : 333
- 82 animations réalisées et 3899 personnes touchées

M. HAEFFELI, Vice-Président chargé du Compostage, rappelle l'obligation pour le SMICTOM de traiter les odeurs du centre de compostage. La rédaction du cahier des charges pour le choix d'un Assistant à Maître d'Ouvrage est en cours. Le délai de mars 2011 imposé dans l'arrêté préfectoral ne pourra pas être respecté. Il est envisagé de solliciter un délai supplémentaire à la Préfecture.

M. IMBS, Vice-Président chargé de la Collecte, évoque l'opération neige qui a été mise en œuvre depuis les récentes intempéries. Le projet de l'optimisation de la collecte va démarrer dans le cadre d'un groupe de travail. Il consiste en la mise en place d'outils informatiques sur les bennes de collecte et pour les ripeurs afin de leur permettre de signaler tout incident (exemple bacs qui débordent).

M. GUTH demande si les référents communaux seront contactés par le SMICTOM en cas de problème de collecte.

M. IMBS répond par l'affirmative. Il ajoute que le SMICTOM ne dispose pas encore de tous les numéros de téléphone de ces référents.

M. BRUNSCHWILLER, Vice-Président chargé du Centre de tri, évoque la décision à prendre concernant le mode d'exploitation du centre de tri. Il rappelle le calendrier :

- le 15 décembre 2010 le matin : réunion du groupe de travail qui prendra connaissance de l'étude juridique sur les conséquences d'un éventuel transfert du personnel à une entreprise privée
- le 15 décembre 2010 à 18h : réunion du Bureau
- le 22 décembre 2010 : réunion du Bureau et du Comité Directeur pour la décision finale

M. BRUNSCHWILLER présente les résultats du centre de tri pour 2010 :

- 8 000 tonnes de déchets traités avec une forte diminution des refus de tri
- 7,4 % de récupération en plus par rapport à 2009
- Taux de valorisation de 80% (+ 13 points par rapport à 2009)
- 47% de refus de tri en moins

Ces bons résultats sont la conséquence d'une part de la mise en place des nouveaux dispositifs de collecte, et d'autre part du savoir-faire des techniciens du centre de tri : le responsable et son équipe d'encadrement qui ont entrepris des travaux de modification du process et le personnel qui a su s'adapter aux modifications de leur poste de travail. Grâce à ces adaptations au moindre coût, il n'y a plus aucune perte au niveau de la récupération du papier, dont les prix de reprise sont au plus haut. Le dernier contrat a été attribué à la Papeterie de Turckheim pour un montant de 170 € la tonne. Les papiers seront recyclés en Alsace, ce qui par ailleurs limite l'émission de gaz carbonique du fait du transport.

Enfin, M. BRUNSCHWILLER évoque les tests sur les briques effectués par un repreneur : le taux de refus est inférieur à 1%, alors que le degré de tolérance permet jusqu'à 5%.

M. OTTENWAELDER, Vice-Président chargé du CSDND, évoque les points suivants :

- Travaux d'aménagement du casier Nord du CSDND : le marché a été attribué à l'entreprise VINCI. Les travaux ont démarré en août, mais sont actuellement arrêtés pour cause d'intempéries.
- Certification ISO 14001 : son obtention va générer plus de 60 000 € d'économie en année pleine sur la TGAP.
- Réhabilitation de la décharge du Val de Villé : l'autorisation préfectorale pour le défrichage a été accordée. Il reste à rédiger le dossier « loi sur l'eau ». Les travaux se découperont en deux phases : le défrichage avant fin février 2011 et le restant des travaux en automne.

M. HAUSWALD, Vice-Président chargé de la Communication, fait le point sur les actions de communication menées lors du dernier trimestre 2010 :

- Création et distribution d'un kit de communication pour accompagner la gestion des déchets dans les cimetières
- Distribution dans tous les foyers du Journal du tri n° 19 consacré à la redevance incitative et à la réduction de production de déchets
- Création du calendrier du tri 2011 qui sera distribué dernière semaine de décembre dans tous les foyers
- Participation à la semaine de la réduction des déchets

En 2010, les ambassadeurs du tri auront :

- Organisé 35 visites de l'UTC soit 919 visiteurs
- Participé à 23 animations et touchées 2407 personnes
- Organisé 24 animations scolaires et sensibilisé 573 élèves
- Sensibilisé en porte à porte 14 941 foyers

M. ROTH, Vice-Président chargé des professionnels, évoque le projet de distribution des badges en déchèterie afin de pouvoir identifier les professionnels.

M. ROYER, Vice-Président chargé de l'habitat vertical, évoque la réunion avec les bailleurs privés et publics et les syndicats d'immeuble ayant pour thème la distribution des badges dans l'habitat collectif. Un très bon accueil a été réservé à ce projet.

M. KOCHER demande si les services du SMICTOM ont connaissance des habitants qui n'ont pas payé leur redevance.

M. GALMICHE répond qu'il ne dispose pas de cette information car la comptabilité des Communautés de Communes ne peut pas lui être communiquée par la Trésorerie.

M. KOCHER signale que la Communauté de Communes de BENFELD a versé sa contribution au SMICTOM alors même qu'elle n'a pas encaissé la totalité des redevances des usagers.

M. PIELA rappelle que les rencontres des Communautés de Communes sont en cours. Il réaffirme sa volonté de rencontrer l'ensemble des communes et des Communautés de Communes en 2011. Il remercie les membres du Comité Directeur pour sa confiance et les remercie d'avance pour tout le travail à réaliser en 2011.

Personne ne souhaitant plus prendre la parole, la séance est levée à 20h.

Le Président du SMICTOM :

Le Secrétaire de Séance :

J.P. PIELA

J.L. PATRIS